

# COMMUNE DE VILLY

## *Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 19 novembre 2014*

**Présents :** Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Jacqueline ZELIOLI

MM. François BACHELIER, Joël CANTON, Jean Marie FROMONOT, Bruno GERMANEAU, Bernard LECUILLER, Vincent TUPINIER, Patrick VAILLANT.

Absente : Karine TUPINIER.

*La séance est ouverte à 18 heures*

### **1) Séance du 12 septembre 2014**

Le PV est adopté à l'unanimité.

### **2) Point sur la trésorerie**

A ce jour, 57% des dépenses sont réalisées. La redevance au SDIS (Service Départemental Incendie et Secours) d'un montant de 5 795 € contestée par le Maire, n'est toujours pas réglée. Il reste à payer la contribution au titre de la solidarité inter régions de 10 253 €.

65% des recettes sont encaissées, la taxe sur les pylônes électriques d'un montant d'environ 15 000€ devrait être versée ce mois-ci par RTE. (Réseau de Transport d'Electricité)

### **3) Travaux en prévision**

**Les fossés du chemin de Seignelay** représentent le principal chantier pour 2015. Le dernier devis en date, de l'entreprise MANSANTI, s'élève à 32 980 € HT pour 350 m de béton coulé.

Ce devis est à comparer avec les autres solutions envisageables proposées par les entreprises BARBIER et MANSANTI : busage PVC ou caniveaux béton préfabriqués.

La longueur à aménager reste aussi à déterminer pour une efficacité maximum. Le maire souhaite le maximum (350 m)

Bernard Lécuille propose que la Commission chemins fasse des propositions au conseil début 2015.

Un bac de rétention est prévu en Corniotte pour le recueillement des eaux pluviales en aval.

**Lavoir :** la commission cadre de vie propose d'aménager les abords du lavoir avec une bordure en rondins bois avec accès piétons, et de planter des arbustes le long du talus allant de la porte du cimetière jusqu'aux abords du monument.

**Le Conseil donne son accord.**

**Aire de jeux :** le devis de l'organisme de contrôle sécurité APAVE s'élève à 504 € TTC pour un simple diagnostic du portique/toboggan. Un chiffrage est attendu d'un concurrent (SOCOTEC) pour comparaison.

#### **4) Personnel**

L'agent communal en arrêt maladie depuis fin juillet, reprendra son poste le 1<sup>er</sup> décembre.

**Indemnités de fin d'année** : Le principe est reconduit pour cette année. **Le Maire** demande aux conseillers de se prononcer sur un montant de la prime de M. BONNOT qui pourrait tenir compte de son absentéisme.

8 conseillers votent pour le maintien de la prime complète, 2 s'abstiennent.

##### • **Informatique**

Le matériel existant vieux de 10 ans, est obsolète. Les nouvelles techniques de transmission, notamment avec la dématérialisation (suppression des supports papier) des informations à la perception, nécessitent le remplacement de ces outils, et la mise en place de logiciels adaptés.

Le devis hors taxes fourni par la Sté CERIG se monte à :

- Logiciel dématérialisation : 750 €
- Scanner : 370 € ou aménagement du photocopieur en scanner : 132 €
- Matériel (PC, Ecran/clavier/souris) : 1 518 € installation comprise
- Logiciel paie : 645 € formation comprise
- Logiciel cimetière : 1 325 €

La TVA est récupérable.

Le Conseil mandate le Maire pour négocier avec la CERIG, et ne retient pas le logiciel cimetière, le maire estime qu'une solution peut être trouvée au niveau du secrétariat.

##### • **Questions diverses**

**Le Rapport annuel 2013** sur la gestion de l'eau potable du SIVU du Moulin des Fées va circuler entre les conseillers, pour soumission au vote à la prochaine séance de conseil.

**Branchements d'eau au plomb** rue de la Génillotte : Ne seront repris qu'en cas de panne ou de fuite, afin d'éviter au maximum de dégrader une chaussée toute neuve.

**Caveau communal** : **Le Maire** demande au Conseil son avis sur deux demandes extérieures :

- La FFM (Fédération Française Moto) pour un stage de formation le 15 février 2015 qui réglera les 100 € de location
- La soirée annuelle des Piliers Chablisiens fin décembre ou début janvier à titre gratuit.

**Accord unanime du Conseil pour ces deux demandes.**

##### • **Informations diverses**

La course pédestre Pontigny/Chablis initiée dans le cadre de Pontigny 2014 et passant par Villy, sera renouvelée le 23 mai 2015. Un appel aux bénévoles sera lancé pour l'organisation de cette manifestation.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.*